

fer en gueuse fabriqué en Canada de minerais du Canada ; une prime de \$2 par tonne de fer en barres puddlé, fabriqué en Canada de fer en gueuse tiré de minerais du pays ; enfin une prime de \$2 par tonne de billettes d'acier fabriquées en Canada de fer en gueuse du Canada, combinées avec les autres substances nécessaires et généralement employées dans la fabrication de ces billettes. Ces primes peuvent être réclamées jusqu'au 26 mars 1899, pour le cas des hauts-fourneaux déjà en activité le 27 mars 1894. Pour ce qui est des hauts-fourneaux qui ont été mis en activité après cette date, ou qui le seront d'ici au 27 mars 1899, leurs propriétaires peuvent réclamer cette prime pendant cinq années à partir du jour de cette mise en activité.

Cette loi a été révoquée par le chapitre 6 de la loi de 1897 autorisant le Gouverneur général d'accorder (1) une prime de \$3 par tonne sur l'acier manufacturé de substance dont pas moins de 50 pour 100 de leurs pesanteurs consistent de fer en gueuse fait en Canada : (2) une prime de \$2 par tonne sur le fer puddlé en barres fait avec le fer en gueuse du Canada ou manufacturé en Canada : (3) une prime sur le fer en gueuse manufacturé provenant du minerai, de \$3 par tonne dans la proportion produite du minerai canadien et de \$2 d'après la proportion produite du minerai étranger.

Une loi de 1898 déclare que les dispositions de ce bill devront être en vigueur le 23 avril 1897. Une loi de 1899 décrète que ces primes devront être payées jusqu'au 30 juin 1907, à un taux allant en diminuant de 1902, 90 pour 100 des primes devant être payées en 1902-3 ; 75 pour 100 en 1903-4 ; 55 pour 100 en 1904-5 ; 35 pour 100 en 1905-6, et 20 pour 100 en 1906-7.

La législature d'Ontario, à sa session de 1894, a voté la somme de \$125,000 pour promouvoir l'industrie de l'extraction et de la métallurgie du fer. Le trésorier est autorisé à prélever sur ce fonds \$1 par tonne de fer en gueuse tiré des minerais de fer extraits et fondus dans la province d'Ontario, la somme ainsi appliquée ne devant pas excéder dans l'année \$25,000.

Au 31 décembre 1899, il y avait neuf hauts-fourneaux complétés en Canada dont 4 en activité.

La Compagnie Dominion Iron Steel of Sydney, Cap-Breton, a commencé dans l'automne de 1899, l'érection de quatre hauts-fourneaux. Cette compagnie espère en avoir deux qui seront prêts à être mis en activité à la fin de 1900 et deux au printemps de 1901. Les quatre fourneaux auront une capacité totale d'à peu près 400,000 tonnes de fer en gueuse. La compagnie Canada Iron Furnace, a complété et se trouve prête à mettre en opération un fourneau de charbon à Midland Ontario, dont la hauteur est de 65 pieds et son diamètre de douze. Sa capacité annuelle est d'à peu près 30,000 tonnes de fer en gueuse.

D'autres industries du fer et de l'acier sont commencées et seront complétées durant l'année 1900-1.

Le nombre total de laminoirs et d'ouvrages en acier complétés dans la Puissance, à la fin de 1899 a été de seize, dont treize ont été en opérations durant toute l'année.